

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2024

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 7 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 12

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme BRECHU, Mme BIENTZ,
M. CHRETIEN, Mme TESTE

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. CHRETIEN

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme COMBES
Mme COSTA
Mme DIAS
M. FREMIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

**N° 2024.03.01 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du
Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).**

Sur présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1,
et les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :
contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Considérant que conformément aux dispositions prévues par le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale a été établi pour servir de support au débat,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



Certifié exécutoire
Acte publié le 14 / 03 / 2024

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20240307-DLB-CCAS202401-AU
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024